

SEANCE DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022



L'an deux mil vingt-deux, le lundi cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-huit novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre MIAGOUX, Maire.

Etaient présents : Mr MIAGOUX Jean-Pierre, Mme LANNOU Annie, Mr PETILLON Loïc, Mr DEPIENNE Romain (arrivé à 18 h 40, délibération n° 2022/69), Mr LE BRUN Thierry, Mr RAPHALEN Michel, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr BENSOUSSAN Gérard (arrivé à 19 h, délibération n° 2022/69), Mr FERREIRA DA COSTA José, Mme BUREL Elodie, Mr GOUZIEN Eric, Mme PELLEN QUINIOU Perrine et Mr VAN THIELEN Yves (jusqu'à la délibération n° 2022/77).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme LE GALLO Valérie, excusée.

Mme BUREL Elodie a été élue secrétaire.



Le conseil municipal a :

- pris acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de 2021, délibération n° 2022/69,
- pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets de la CCHPB de l'année 2021, délibération n° 2022/70,
- pris acte du rapport annuel du service d'assainissement de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de l'année 2021, délibération n° 2022/71,
- pris acte du rapport annuel du service d'eau potable, défense incendie et bornes de puisage de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de l'année 2021, délibération n° 2022/72,
- pris acte de l'information sur le reversement de la taxe d'aménagement à la CCHPB, délibération n° 2022/73,
- autorisé le Maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2022, délibération n° 2022/74,
- décidé d'augmenter de 2 % les concessions au cimetière, les cases du columbarium ainsi que les cavurnes, de 1 € les droits de place, à savoir, délibération n° 2022/75 :

Concessions au cimetière		
	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Emplacement simple de 15 ans	119 €	121 €
Emplacement double de 15 ans	238 €	242 €
Emplacement simple de 30 ans	198 €	202 €
Emplacement double de 30 ans	396 €	404 €
Emplacement simple de 50 ans	399 €	407 €
Emplacement double de 50 ans	798 €	814 €
Espace cinéraire		
Columbarium		
Case pour 15 ans	1 466 €	1 495 €
A l'issue de la durée de 15 ans, le prix de la concession est identique à celui appliqué aux tombes, au tarif en vigueur au moment du renouvellement.		
Cavurnes		
Emplacement de 15 ans	204 €	206 €
Emplacement de 30 ans	357 €	364 €
Droits de place		
Commerçants non sédentaires	25 € par trimestre	26 € par trimestre

Ventes occasionnelles - le stationnement	25 € le stationnement	26 € le stationnement
Photocopies		
Feuille A4 recto noir et blanc		0,15 €
Feuille A4 recto-verso noir et blanc		0,30 €
Feuille A3 recto noir et blanc		0,20 €
Feuille A3 recto-verso noir et blanc		0,40 €
Feuille A4 recto couleur	1 € pour les particuliers	0,10 € pour les associations de la commune
Feuille A4 recto-verso couleur	2 € pour les particuliers	0,20 € pour les associations de la commune
Feuille A3 recto couleur	2 € pour les particuliers	0,20 € pour les associations de la commune
Feuille A3 recto verso couleur	4 € pour les particuliers	0,40 € pour les associations de la commune

- pris acte du Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales. Il conviendra par la suite de valider en conseil municipal le zonage pluvial et le mettre en enquête publique, délibération n° 2022/76,
- autorisé le Maire à signer la convention concernant l'accessibilité au relais petite enfance du CCAS de Plonéour-Lanvern pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, délibération n° 2022/77,
- autorisé le Maire à signer la convention concernant l'accès aux services Enfance de Plonéour-Lanvern pour l'année 2023 (2 abstentions : José FERREIRA DA COSTA et Eric GOUZIEN), délibération n° 2022/78,
- autorisé le Maire à signer la convention concernant l'accès aux services Enfance de Pouldreuzic pour la période du 14 juin 2022 au 14 juin 2025, délibération n° 2022/79,
- décidé que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de TROGAT, et que dans le cadre du dispositif Ecowaat, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF, délibération n° 2022/80,
- adopté le projet de travaux d'isolation des combles de la mairie pour la somme de totale de 6 130,98 € HT (7 357,18 € TTC) et autorisé le Maire à solliciter l'attribution de la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, délibération n° 2022/81,
- décidé :

1 – Aménagement des abords de la mairie et de l'école (embellissement et sécurisation) en 2023. d'effectuer un rafraîchissement du lieu et de prioriser la sécurité des abords. Le conseil municipal se réunira le lundi 12 décembre 2022 pour analyser les besoins et étudier le projet.

2 – City stade, développement de commune en direction des plus jeunes et des familles en 2024.

3 – Parcours de santé, pour les familles, cadre de vie, projet intergénérationnel en 2025.

Eclairage du stade : en cours d'étude

En revanche, des travaux de réfection de trottoirs et des parkings ainsi que de sécurité sont à prévoir sur la départementale.

Le lotissement L'Orée du Bois :

- L'appel d'offre pour les travaux de réalisation des VRD sera lancé par l'OPAC de Quimper Cornouaille début 2023 et permettra d'établir les prix de vente des terrains à bâtir.
- Au printemps 2023, la rédaction de la charte de cession des terrains sera effectuée en lien avec la commune, dans l'objectif de définir la cible des acquéreurs tout en respectant le cadre juridique du droit à l'accession à la propriété. Ce cahier des charges sera rédigé par un notaire, délibération n° 2022/82,
- approuvé la mise à jour du document unique de l'évaluation des risques professionnels et décidé de retenir le bureau Meskeran pour effectuer cette mise à jour, délibération n° 2022/83,
- décidé de retenir l'APAVE pour effectuer les contrôles périodiques et des installations électriques et gaz des bâtiments communaux et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir, délibération n° 2022/84,
- validé le projet de convention concernant l'accompagnement à la mise en œuvre du décret éco-énergie tertiaire et autorisé le Maire à signer la convention avec le SDEF et ses éventuels avenants, délibération n° 2022/85,
- approuvé la motion concernant les mesures d'urgence sur le prix de l'énergie, délibération n° 2022/86,

- approuvé la motion sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population, délibération n° 2022/87,
- accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 122 272 € souscrit par Espacil auprès de la Caisse des dépôts et consignations, délibération n° 2022/88,
- voté les décisions budgétaires modificatives suivantes :
 - 60632 : Fournitures de petit équipement : - 605 €
 - 6748 – Autres subventions exceptionnelles : 600
 - 7391171 – Dégrèvement taxe foncière sur le non bâti jeunes agriculteurs : 5 €, délibération n° 2022/89